

Cycle paye : devenir un professionnel du traitement de la paye

OBJECTIFS

- > Maîtriser parfaitement l'ensemble du processus paye
- > Acquérir les techniques de calcul fondamentales
- > Calculer les charges sociales de manière fiable
- > Savoir résoudre les incidents de la paye
- > Sécuriser la déclaration des charges sociales

PUBLIC

- > Tout collaborateur d'un service ressources humaines, personnel ou paye souhaitant se professionnaliser en paye
- > Collaborateur d'un service comptable



PROGRAMME

8 JOURS (2 X 4)

1 / La structure et les règles de calcul du salaire de base

Distinguer les différents modes de rémunération :

- principe de la mensualisation
- respect du SMIC
- retenues pour avance et acompte

Répertorier les principales primes et indemnités

Décompter le temps de travail et le rémunérer :

- notion de temps de travail effectif
- limites de durée du travail
- calcul des heures supplémentaires et complémentaires
- lissage de la rémunération
- heures de récupération et de nuit
- recours au repos compensateur
- cas des jours fériés

Respecter les règles liées aux avantages en nature

Rembourser les frais professionnels

2 / Fiabiliser la paye des salariés absents et rémunérer les congés payés

Respecter les règles juridiques de retenues pour absences

Calculer les retenues pour absence selon les différentes méthodes :

- en jours ouvrés, ouvrables, calendaires, heures, ...
- comparer les méthodes de retenue pour absence

Calculer les congés payés selon les droits acquis :

- périodes, règles d'acquisition, cas des temps partiels,
- pratiquer le fractionnement

Rémunérer les congés payés :

- éléments de salaire à prendre en compte
- calcul de l'indemnisation (10ème ou maintien de salaire)

Rémunérer les salariés en cas de maladie, d'accident du travail, de maternité :

- salaire à maintenir, règles techniques de la Sécurité sociale
- calcul des indemnités journalières (IJ)
- recours à la subrogation

3 / Les rémunérations spécifiques

Rémunérer les stagiaires écoles

Rémunérer les contrats particuliers : apprentissage, professionnalisation

Chiffrer les exonérations salariales et patronales

4 / Calculer les charges sociales

L'organisation du régime de la Sécurité sociale

L'exonération fiscale et sociale de cotisations liées aux heures supplémentaires et complémentaires

Définir les bases du calcul des cotisations sociales (salariales et patronales) :

- délimiter le plafond de la Sécurité sociale
- appliquer les règles en cas de proratisation
- identifier les différentes tranches de cotisations
- comprendre les bases URSSAF, chômage, retraite

Maîtriser les cotisations des régimes de retraite :

- régimes des cadres et des non-cadres
- particularités des salariés déclarés "articles 4, 4 bis et 36"
- régler la Garantie Minimale de Points (GMP) à l'AGIRC
- procéder au calcul spécifique des sommes isolées

Articuler les bases CSG/CRDS et la taxe de prévoyance 8%

Appliquer l'allègement Fillon et l'exonération de la loi TEPA

Régulariser les bases de cotisations

Calculer les saisies-arrêts

Élaborer le bulletin de salaire : mentions obligatoires et interdites

5 / Le solde de tout compte

Calculer le dernier salaire : primes annuelles, indemnité compensatrice de préavis et de congés payés

Calculer les indemnités de départ

Remettre les documents de fin de contrat

6 / La post-paye et la clôture de l'exercice

Réaliser les bordereaux de cotisations :

- bordereaux URSSAF, POLE EMPLOI, caisse de retraite
- déclaration de taxe sur les salaires

Explication de la DADS - U : zones sociales et fiscales

LE + LAMY

- > Le Cycle Paye est entièrement construit pour les gestionnaires de paye recherchant une professionnalisation. Etape par étape, depuis le calcul du brut jusqu'au net à payer, notre formatrice abordera chaque point du processus de paye à partir d'exercices techniques.
- > Tous les calculs (brut, charges, exonérations...) sont effectués manuellement pour un meilleur apprentissage.

INTERVENANTE	DURÉE	TARIF	CODE
• Annie JAME, Consultante en GRH et experte en paye. Ancienne responsable de la paye et du personnel, aujourd'hui spécialiste des SIRH et de la certification des pratiques de paye. Directeur de AGCIE Conseil	8 jours (2 x 4)	3 360 € HT	60 525
	SESSIONS 2010	DATES	
	Paris	[2-3-4-5 février 2-3-4-5 mars	[14-15-16-17 septembre 12-13-14-15 octobre
		[9-10-11-12 mars 30-31 mars + 8-9 avril	[28-29-30 sept. + 1 ^{er} octobre 18-19-20-21 octobre
		[8-9-10-11 juin 29-30 juin + 1 ^{er} -2 juillet	[16-17-18-19 novembre 7-8-9-10 décembre